

CHOFTIM

5777



n°381

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché transmet le commandement de nommer des Juges et des officiers chargés de mettre en application les décisions de justice de ces derniers. « Justice, Justice, vous rechercherez », leur demande-t-il.

Les Juges doivent fuir à l'extrême toute forme de corruption et de favoritisme. Les crimes doivent être étudiés avec méticulosité et la preuve apportée par un minimum de deux témoins pour qu'il puisse y avoir sanction. Dans chaque génération, des Sages seront chargés d'étudier les nouveaux cas se présentant et de déterminer de quelle manière les lois de la Torah doivent s'appliquer : « Selon la loi qu'ils vous enseigneront, et le jugement qu'ils établiront, tu devras agir ; tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche. »

La Sidra de Choftim inclut aussi l'interdiction de l'idolâtrie et de la sorcellerie, les lois concernant la nomination d'un roi et celles concernant la nécessité de désigner des villes de refuges : ces dernières serviront de protection à celui qui aura tué involontairement. Nous trouvons aussi les lois associées aux conditions dans lesquelles le peuple devra partir en guerre et ceux qui en seront exemptés : celui qui vient de se marier, celui qui vient de construire sa maison, et celui qui vient de planter une vigne. Est aussi exempt celui « qui craint (le combat) et qui a le cœur tendre ». Nous avons aussi le devoir d'appeler à la paix avant de partir en guerre, et nous avons l'interdiction de procéder à la destruction de toute chose de valeur inutilement, notamment l'arbre, auquel la Torah compare l'homme.

La Sidra se conclut avec les lois de la génisse abattue (Egla Aroufa). Cette génisse devra être abattue lors d'un cérémonial particulier lorsqu'on trouve le cadavre d'une personne assassinée sans que l'on ait retrouvé le meurtrier. Par cette cérémonie, les Sages et la communauté exprimaient leur responsabilité éventuelle pour n'avoir pas su éviter qu'une telle situation ne se produise.

Dédié pour la réussite matérielle et spirituelle de Rahamim Bouznah



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Il s'agit de l'ordre du Guilgoul !

Devarim (16, 18) : « Tu établiras des juges et des fonctionnaires dans toutes les portes, que le Seigneur ton Dieu te donne, pour tes tribus, et ils jugeront le peuple selon la justice. »

Sur ce verset, le Zohar Ha-Quadosh apporte le commentaire suivant : « Il s'agit de l'ordre du Guilgoul ! » – Le Guilgoul étant le phénomène de la réincarnation, où l'on met en relation la vie présente d'une âme venue sur terre, avec une vie antérieure, que cette même âme a vécue précédemment. Quel est dans ce cas, le rapport entre le Guilgoulim et la Parasha de Shoftim ?

Le lien est très clair : parfois, l'une des personnes jugées, se verra contrainte de payer aux plaignants une somme qu'elle est persuadée ne pas devoir, et qu'effectivement elle ne doit pas.

Ici intervient Rabbi Shimon Bar Yo'hai, pour nous dévoiler : « Il s'agit de l'ordre du Guilgoul ! » Autrement dit : tu sais parfaitement que tu ne dois pas payer cette somme, mais sache que si le Dayan – juge – a ainsi tranché, c'est qu'a priori dans une vie antérieure, tu as volé à cet homme une telle somme sans justification, et maintenant tu dois lui rendre l'objet de ton vol...

PARACHA : CHOFTIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h28 • Sortie : 21h35

Villes dans le monde

Lyon	20h13 • 21h17	Nice	20h00 • 21h02	Los Angeles	19h09 • 20h05
Marseille	20h07 • 21h09	Jerusalem	18h31 • 19h48	New-York	19h20 • 20h20
Strasbourg	20h06 • 21h13	Tel-Aviv	18h43 • 19h50	Londres	19h43 • 20h54
Toulouse	20h23 • 21h25	Bruxelles	20h24 • 21h34	Casablanca	19h46 • 20h42



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

La casserole doit bouillir cinq minutes

Devarim (19,9) : « Si tu observes et pratiques toute cette loi que je te prescris aujourd'hui, en aimant le Seigneur ton D-ieu et en suivant ses voies chaque jour... »

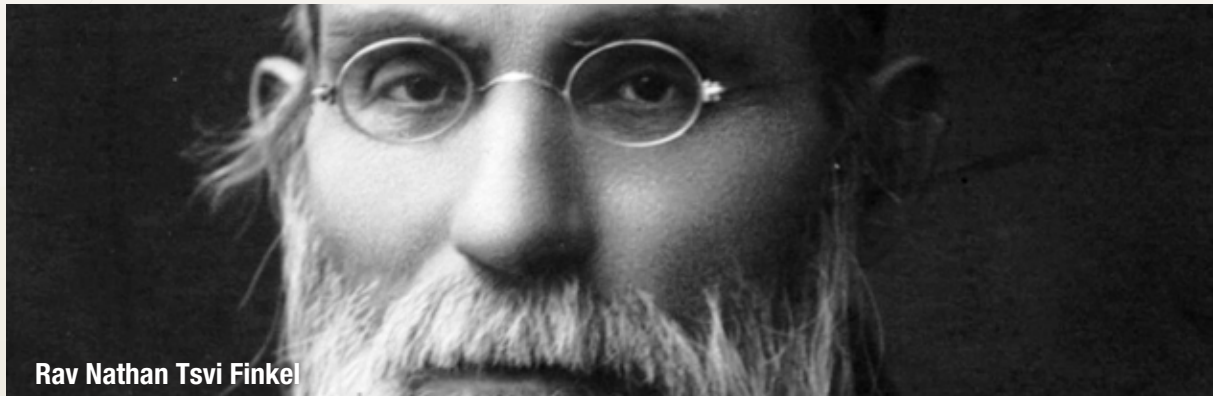
Dans ce verset, le rav «Ibn Ezra» comprend l'expression « chaque jour » dans le sens : « sans marquer d'interruption entre eux ». Un grand principe se cache derrière ces quelques mots : l'élévation spirituelle d'un individu dépend de l'assiduité qu'il manifeste dans son étude de la Torah ainsi que dans son accomplissement des Mitzvoth. Cela vaut également pour une personne qui n'étudierait qu'une heure par jour, l'essentiel étant qu'elle se « coupe », pendant cette heure là, de ses autres activités quotidiennes.

À ce propos, le Rav 'Haïm Schmoulevitch nous donne un très bon exemple. S'il faut cinq minutes pour faire bouillir une casserole d'eau déposée sur un feu, le fait de ne la laisser que quatre minutes, en la retirant ensuite, quand bien même cette opération serait réitérée dix fois de suite, ne sert à rien.

En revanche, si on la laisse cinq minutes d'affilée, elle bouillira du premier coup. Il en est de même dans le domaine spirituel : une étude continue reste inscrite dans l'individu, alors que le contraire ne produit que des résultats chaotiques. Tous les grands en Torah savent ce secret, et c'est ainsi qu'ils atteignent les sommets de la connaissance.



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Nathan Tsvi Finkel



AU “HASARD” ...

Le gaon Rabbi Moché Hacohen Twil

Le gaon Rabbi Moché Hacohen Twil est né en Syrie en 5656. Il était Roch Yéchivah de Déguel Torah à Alep, dont beaucoup de grands de la région sont sortis. Il a formé ses élèves de toutes ses forces à sanctifier le nom du Ciel dans toutes leurs démarches, ainsi qu'il est dit : « Que l'homme étudie l'Écriture et la Michna, qu'il mène ses affaires honnêtement, qu'il parle doucement avec les gens, et on dira de lui : Heureux Untel qui a étudié la Torah, voyez comme il se conduit correctement, comme il est agréable ! C'est de lui que le verset dit : « Israël dont Je Me glorifie ! » A son époque, une école de l'Alliance ouvrit dans la ville, et le gaon Rabbi Moché Twil lutta de toutes ses forces contre cette tentative de tempérer la foi et de faire pénétrer des idéologies étrangères. Sa fermeté extraordinaire réussit à faire fermer l'école.

Une fois, les riches de la ville ouvrirent une salle de loisirs mixte, et les dirigeants de la communauté ne pouvaient pas lutter contre eux parce qu'ils étaient agressifs et violents. Il y eut à ce moment-là une année de sécheresse, et les dirigeants de la communauté sont venus trouver Rabbi Moché Twil pour lui demander conseil sur l'opportunité de déclarer un jeûne public. Rabbi Moché dit : « Pourquoi est-ce que toute la communauté doit jeûner à cause de la faute de quelques-uns ? Il n'y a aucun doute dans mon cœur que la sécheresse vient à cause de la conduite débauchée dans la salle mixte ! Au lieu de décréter un jeûne public, qu'on proclame que les femmes et les jeunes filles ne doivent pas fréquenter cet endroit de débauche ! Et si l'on m'écoute, je vous promets que la pluie tombera en abondance ! » On fit cette proclamation, et la salle fut fermée parce que personne n'y venait plus. Deux jours plus tard, une pluie de bénédiction se mit à tomber, généreusement ! (Ma'ayan Hachavoua)



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

La Menorah du maire en pyjama

Une année, nous avons décidé de procéder à un allumage public de la Menorah dans la ville de White Plains. Je soumis une requête en ce sens aux autorités et le maire, M. Delfino nous accorda bien volontiers sa permission.

Nous avons érigé la Menorah dans le centre-ville, à côté de Main Street, la rue principale. J'invitai le maire (qui n'est pas juif) à allumer le Chamach, la lumière qui sert à allumer les autres.

Le maire arriva pour la cérémonie avec toute une délégation : le député, les officiers de police et d'autres notables. Très content de leur présence, je les accueillis avec empressement et leur expliquai le programme de la soirée. Il me demanda combien de Menorah je comptais allumer sur la voie publique dans la région et je répondis qu'il y en avait dix-huit, disséminées un peu partout. Il s'étonna : comment parvenais-je à procéder à 18 allumages en une seule soirée ?

J'admis que c'était difficile et que cela me prenait deux heures chaque soir : « Je m'y rends en voiture : je sors de la voiture, mets la prise électrique qui allume le chandelier, retourne dans la voiture et me rends à l'endroit suivant. Dans certains quartiers, j'ai des amis qui allument la Menorah pour nous mais c'est moi qui procède à la plupart des allumages ».

Le maire se tourna alors vers M. Arne Abramowitz, député chargé des parcs et jardins et lui proposa de m'aider. Curieux, Arne demanda en quoi il pouvait m'être utile. M. Delfino expliqua qu'il devrait chaque soir venir mettre la prise de la Menorah, ce qui me ferait gagner vingt-cinq minutes. Il accepta et je le remerciai, ainsi que le maire.

Le dernier jour de 'Hanouccah, je réfléchis : « Aujourd'hui, c'est le dernier jour de la fête. Je voudrais tellement trouver comment le célébrer dans l'apothéose pour causer du plaisir au Rabbi ! Par exemple en procédant à un allumage là où il n'y en a jamais eu ! Oui, c'est cela, il faudrait trouver un endroit très fréquenté mais aussi obtenir l'autorisation... ». En l'espace d'un seul jour, cela semblait vraiment irréaliste quand on connaît les lenteurs de l'administration !

Je téléphonais au bureau du maire, parlais avec le secrétaire et lui demandais de me passer immédiatement le maire pour un sujet très important. Quand M. Delfino prit la communication, j'expliquais que j'avais besoin d'une faveur très spéciale de sa part.

- Bien sûr, Monsieur le Rabbin ! De quoi s'agit-il ?

- Voilà ! Je voudrais procéder à un allumage devant la mairie. J'apporterai la Menorah, vous nous adresserez un discours et ainsi, nous célébrerons 'Hanouccah avec le personnel de la mairie !

L'idée lui plut et il promit d'inviter tous les employés de la mairie à assister à l'allumage durant la pause du goûter.

Effectivement, ce fut une bonne centaine de personnes qui se pressèrent devant la mairie pour cet événement : le maire alluma le Chamach, j'allumai les huit lumières et M. Delfino s'adressa à la foule, plus particulièrement à son adjoint :

- Arne, je vais parler et il est important que vous m'écoutez !

Étonné, je regardai Arne qui avait l'air très embarrassé. Très sérieux, le maire continua :

- Samedi soir, j'ai regardé par ma fenêtre qui donne sur la Menorah de Main Street. J'ai remarqué que la lumière de ce soir n'avait pas été allumée. J'ai compté et recompté les lumières : il en manquait bien une ! C'était une nuit froide, il neigeait. J'ai réveillé ma femme et l'ai prévenue : « Je descends dehors quelques minutes et je reviens bien vite, ne t'inquiète pas ! ».

Il était tard et le maire était déjà en pyjama. Il mit un manteau chaud sur son pyjama et descendit, en pantoufles, pour traverser la rue en direction de la Menorah.

Il commença à fouiller parmi les fils électriques enchevêtrés pour trouver celui qui était destiné à allumer la lumière de ce soir particulier. Soudain il entendit une voix aboyer derrière lui :

- Ne bougez pas ! Les mains en l'air !

C'était deux policiers. Ils l'interrogèrent rudement et voulaient savoir pourquoi il tentait de saboter l'installation électrique de la Menorah. Il expliqua qu'il était le maire mais ils ne le crurent évidemment pas : un homme en pyjama et en pantoufles alors qu'il gelait à l'extérieur... Il ne ressemblait pas au maire mais à un malfaiteur ! Au bout de quelques minutes, ils réalisèrent leur erreur et se confondirent en excuses. Mais ils ne comprenaient toujours pas ce qu'il avait eu l'intention de faire dehors en pyjama à cette heure tardive... Il expliqua :

- J'ai promis au rabbin que, chaque nuit, nous allions allumer la Menorah. Quand on promet, on doit tenir sa parole ! Et c'est pourquoi je suis sorti quand j'ai réalisé que nous avions failli à notre engagement !

J'ai entendu cette histoire de la bouche du maire et j'ai pensé : Il n'est pas juif mais il a parfaitement compris l'importance du message. Si, grâce à la demande du Rabbi, il y a une Menorah à White Plains, alors, même s'il fait froid dehors, qu'il est une heure du matin et que vous êtes en pyjama et en pantoufles, peu importe ! Vous êtes un soldat ! Sortez allumer la Menorah !

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Cachériser un four pyrolyse (Rav Gabriel DAYAN)

Question : Comment cachériser mon four qui est pyrolyse et dans lequel je fais mes 'Halot régulièrement ?

Réponse : Pour cachériser un four pyrolyse, il faudra le mettre en marche un peu plus d'une heure et bien le nettoyer. Votre four est ensuite prêt à l'utilisation.

En ce qui concerne ses plaques, si vous ne pouvez pas les laisser dans le four pendant la pyrolyse, vous ne pourrez pas les utiliser pendant Pessa'h, et il faudra en acheter des nouvelles.

Dans le cas contraire, il est conseillé de les couvrir avec un papier aluminium épais.

Certains décisionnaires demandent de recouvrir la vitre et les côtés qui n'auront pas atteint le degré de pyrolyse avec du papier aluminium.



PERLE HASSIDIQUE

*« L'homme qui s'enorgueillit et se vante de ses qualités, révèle ces défauts.
Par son orgueil, il dévoile à tous son imperfection et sa sottise. »*

(le Noam Elimélekh)

QUIZZ PARACHA

1. Quelles sont les 3 catégories de faux prophètes qui furent exécutés ?
2. Quand « Eyd e'had » (témoin unique) est mentionné dans la Torah, cela fait référence à combien de témoins ?
3. Quand une personne a été trouvée assassinée dans un champ, qui a la charge de déterminer la ville la plus proche du corps ?

1. Ceux qui prophétisent : des choses qu'ils n'ont pas entendues, ce qui n'a pas été dit à soi-même mais à un autre que soi,
au nom d'autres dieux
2. Deux, à moins que ce ne soit spécifiée explicitement
3. Le grand Sanhédrin

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com